

COVID-19

Les aides financières et fiscales

en vigueur au 30 avril 2020

3 volets à retenir

- reports de délais
- aides financières
- prêts

Reports de délais:

IMPÔTS

URSSAF

CARMF

URSSAF pour les salariés

Report de délais

Impôts

- Allez sur le site www.impots.gouv.fr. — Espace « particulier » — gérer le prélèvement à la source
- Et la 2 solutions:
- 1) gérer vos acomptes: reporter le prélèvement à la source sur le mois suivant (3 fois maximum) ou 1 trimestre (1 seule fois) cliquez sur **reporter** avant le 22 du mois avec effet le mois suivant
- 2) aller sur « actualiser suite à une baisse de revenu » (indiquez vos revenus 2019 et estimation pour 2020 l'administration calculera le nouveau prélèvement)
- On peut reporter le taxe foncière et le CFE

Report de délais

URSSAF

- Report automatique pour mars, avril, mai 2020
- Sans majoration ni pénalité
- Mais les sommes restent dues et seront lissées sur les autres mois

Report de délais

URSSAF

- Il est possible de demander un ajustement de l'échéancier pour tenir compte de la baisse des revenus sans attendre la déclaration annuelle
- Il faut estimer les revenus 2020 et les soumettre

Report de délais

Carmf

- Aller sur le site www.carmf.fr. (Vos identifiants sont sur les courriers de la CARMF)
- Cocher le report ou le choix de régler

Report de délais

Cotisation salariés

- Les cotisations (urssaf) pour vos salariés
- Vous pouvez
 - — verser la totalité
 - — verser la quote part salarié et reporter la part patronale
 - — reporter la totalité

Report de délais

Salariés

- Vous pouvez demander une activité partielle pour:
 - – Fermeture du cabinet
 - – Baisse d'activité
 - – Pas de moyen de protection de personnel
- https://activite_partielle.emploi.gouv.fr 0800 705 800

Aides financières

Versées par

- **Les impôts**
- **La région**
- **La Secu**

Aides financières

Impôts

- 1500€ /mois non imposable
- Allez sur —espace particulier—messagerie sécurisée. Remplir le questionnaire

Aides financières

Impôts

- Conditions :
- contraint de cesser son activité
- baisse du CA sup à 50%
- Pas plus de 10 salariés
- CA Max 1M €
- Bénéfice annuel inf à 60000€
- Pas d'IJ ou de pension retraite

Aide financière

Région

- 2500 a 5000€
- Mêmes conditions
- Avoir au moins un salarié
- En cas de prêt refusé par une banque
- Si impossibilité de payer ses dettes à 30 j

Aide financière

Sécurité sociale

- sécurité sociale alloue une somme aux professionnels de santé pour compenser la perte de gain occasionnée par l'arrêt des consultations suite à la pandémie du COVID-19

Aide financière

Sécurité sociale

- Allez sur le site **Ameli pro**
- Sur la case « **aide compensatoire** »
- Remplissez le questionnaire
- Vous obtenez une simulation du montant auquel vous pouvez prétendre

Aide financière

Sécurité sociale

- Montant des honoraires sans dépassement remboursables par l'assurance maladie perçu en 2019 (vous le trouvez sur votre relevé individuel d'activité et de prescription que vous venez de recevoir)
- Montant des honoraires facturés ou à facturer (perçus ou à percevoir) entre le 16 mars et le 30 avril
- Déduire toutes les aides auxquelles vous avez eu droit : chômage partiel, IJ, 1500€...

Aide financière

Sécurité sociale

- Pour les médecins ayant au moins un enfant de moins de 16 ans avec impossibilité de le faire garder
- Aller sur **déclaration.ameli.fr**
- Se faire un arrêt de travail en ligne (possible même si vous êtes libérale)
- Vous pouvez prétendre à 112€/jour

Prêt

Contactez votre banque

- Un report de 6 mois des remboursements de tous vos crédits : auto, échographe, local professionnel, loyers ...

Prêt

Contactez votre banque

- Prêt garanti par l'état
- Taux zéro
- 25% du CA 2019 maximum
- Remboursement dans 1an
- Se connecter sur le site de la BPI pour avoir la garantie de l'état (banque publique d'investissement)

J'espère vous avoir aidé
Merci pour votre écoute